

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

District de Montréal
No : **R-3809-2012**

Société en Commandite Gaz Métro

(Ci-après nommée « Gaz Métro »)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(Ci-après nommé « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012

(R-3809-2012)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I Contexte

1. Le 6 juillet 2012, Gaz Métro dépose à la Régie de l'énergie une demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification de ses Conditions de service et Tarifs à compter du 1^{er} octobre 2012, et propose de procéder à l'étude de cette demande en deux phases ;
2. Gaz Métro demande également à la Régie d'ordonner la reconduction provisoire, à compter du 1^{er} octobre 2012, des Conditions de service et Tarif en vigueur ;

3. Par la décision procédurale D-2012-084, datée du 19 juillet 2012, la Régie accueille la proposition de procéder en deux phases et donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de déposer une demande d'intervention, précisant la nature de son intérêt pour chacune des phases ainsi que pour la demande d'ordonnance de reconduction provisoire, au plus tard le 10 août 2012. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;

II Nature de l'intérêt et représentativité

4. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public visant la protection de l'environnement, le GRAME souhaite participer à la phase 2 de la demande tarifaire de Société en commandite Gaz Métro ;
5. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 23 ans et compte une centaine de membres en règle ;
6. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
7. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
8. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;
9. Le GRAME participe également depuis plusieurs années aux groupes de travail mis en place en vue de la révision de la structure tarifaire de Gaz Métro, dans un souci de favoriser l'efficacité énergétique et l'équité sociale ;

10. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro, Gazifère Inc. et Hydro-Québec Distribution depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, il s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gaz Métro des années précédentes (R-3752-2011, R-3720-2010, R-3690-2009, R-3662-2008, R-3630-2007 et R-3596-2006) par le dépôt de preuves ou d'observations ;
11. À titre d'intervenant, le GRAME a contribué à l'élaboration du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3494-2002), et participe au renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3693-2009);

III Motifs à l'appui de l'intervention

12. Le GRAME n'entend pas intervenir à la Phase 1 de la demande de Gaz Métro et n'a pas de commentaire relativement à la demande d'ordonnance de reconduction provisoire des Conditions de service et Tarif de Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012 jusqu'à ce qu'une décision soit rendue au présent dossier, laissant cette décision à la discrétion de la Régie ;
13. Par ailleurs, le GRAME entend participer à la Phase 2, qui devrait inclure des demandes en lien avec les activités menées par Gaz Métro en matière d'efficacité énergétique et d'autres enjeux liés à ses intérêts, sous réserve de la preuve à être déposée ultérieurement par la demanderesse ;
14. À titre d'intervenant, le GRAME souhaite contribuer à cette phase afin que les propositions de Gaz Métro intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, dans une perspective respectant le principe d'équité intergénérationnelle ;

IV Présentation de la preuve

15. Compte tenu des préoccupations économiques sociales et plus particulièrement environnementales en jeu, le GRAME souhaite participer à la phase 2 de la présente demande, à l'audience ainsi qu'à toutes les étapes subséquentes ;
16. Dans le cadre de la phase 2, le GRAME entend déposer une preuve écrite et participer à toute rencontre ou groupe de travail, et ce conformément au déroulement du dossier qui sera fixé par la Régie ultérieurement ;

17. Le GRAME a retenu les services de son directeur, monsieur Jonathan Théorêt, qui détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et agira à titre d'analyste interne, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

V Frais, budget prévisionnel et communications

18. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la phase 2 de la présente demande, et déposera un budget de participation suite aux instructions de la Régie à cet égard ;

19. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée et au directeur, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Qc H7V 2S7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Qc H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

20. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande tarifaire R-3809-2012 présentée par Gaz Métro ;

21. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la phase 2 de la demande R-3809-2012.

Montréal, le 9 août 2012

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, LL.M.

**Procureure du Groupe de
recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)**